

Citadelle de Besançon - Exécution de la convention de délégation de gestion conclue avec la Société d'Economie Mixte de la Citadelle - Communication au Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 27 juin 1994, le Conseil Municipal a confié à la SEM de la Citadelle l'animation et la gestion du site.

Conformément à l'article 21 de la convention de délégation, les éléments suivants sont portés à la connaissance de l'Assemblée Communale :

I - Analyse globale de la fréquentation (juillet 1994 - 15 avril 1995)

1) De juillet à décembre 1994

* Les entrées du second semestre 1994 ont rejoint les prévisions établies avec un total de 120 000 entrées (210 000 sur l'année) soit + 4 %, et identiques à celles enregistrées en 1993 sur cette même période, malgré une augmentation des tarifs.

* La réalisation des recettes d'entrées, dépassant les prévisions de + 17 % en raison du léger écart favorable de fréquentation (+ 4 %) et de la hausse des prix du 1^{er} juillet, est largement supérieure aux recettes de 1993 (+ 53 %). Cette augmentation est le fruit de la nouvelle politique tarifaire mise en place.

2) De janvier à avril 1995

* Après un fléchissement en début d'année qui est très relatif car les entrées des trois premiers mois de l'année ne représentent que 10 % des entrées globales, la première quinzaine d'avril a permis de rejoindre les prévisions.

L'objectif pour 1995 est d'atteindre 240 000 visiteurs (210 000 en 1994).

II - Les temps forts de l'activité sur le site

1) L'animation

* A partir de juillet 1994, la SEM a mené une politique d'animation régulière, permettant des actions environ tous les deux mois. Ces actions, tournées prioritairement vers le grand public, ont touché tant la clientèle locale et régionale, que la clientèle estivale séjournant dans la région ou de passage.

Parallèlement, une réflexion s'est engagée envers la clientèle de groupe, scolaire ou adulte, pour une application au cours des exercices à venir.

* La période 1994/début 1995 aura vu :

- l'ouverture, en juillet, du café installé au Front de Secours et de la boutique, en face de l'accueil établi au Front Royal. La boutique présente des articles de souvenirs et surtout un ensemble d'objets et documents à caractère culturel et scientifique relatifs aux expositions présentées dans les trois musées,

- l'ouverture gratuite du Parc Saint-Etienne, au mois d'octobre 1994, et le transfert corrélatif de la caisse au Front Royal,

- l'organisation, au cours de l'été, de visites guidées, en collaboration avec l'Office du Tourisme, autour du circuit des remparts de la forteresse,

- l'organisation du «Noël Comtois», manifestation très appréciée.

* Une campagne publicitaire sur le thème «Un nouveau regard sur la Citadelle» a été menée au cours de la saison estivale 1994.

Un accord avec la CTB a permis la mise en place d'une desserte du site par navette bus. Une majorité des personnes empruntant celle-ci et consultées ont déclaré qu'elles n'auraient pas pris la décision de visiter le site si la liaison par autobus n'avait pas existé.

La signalétique du site a été améliorée.

Le système d'abonnement individuel ou familial a été lancé en début d'année 1995.

* Les principales actions ponctuelles organisées en 1994 seront reconduites en 1995.

Impact des actions commerciales sur la fréquentation

* *Haute saison*

Même si la fréquentation du site reste fortement liée aux conditions météorologiques, les animations de l'été 1994 ont eu une répercussion positive sur les entrées, surtout en fin de saison auprès de la clientèle locale et régionale. La Citadelle est en effet l'un des seuls sites franc-comtois à avoir redressé ses entrées sur le mois d'août après un début de saison faible.

* *Basse saison*

Le mois d'octobre a vu l'ouverture gratuite au public du Parc Saint-Etienne, à l'occasion d'une fête rassemblant près de 5 000 personnes. Depuis cette ouverture, le comptage des entrées sur le parc n'a pas laissé apparaître de perte de clientèle sur la partie payante, même si les Bisontins ont commencé à s'approprier ce nouvel espace.

L'opération Noël Comtois de décembre a permis une animation sur le site en dehors des vacances de fin d'année, notamment en direction des groupes scolaires, mettant en exergue l'attrait d'une animation spécifique hors période classique estivale.

2) *Les travaux*

Le programme d'investissement pour 1994-1995, tel qu'établi par la convention de délégation, sera respecté pour atteindre un montant de 13 200 000 F HT environ.

* Sont d'ores et déjà réalisés :

- l'accueil, la boutique, le café, la signalétique et divers petits aménagements,

- la restructuration de l'accueil du Musée de la Résistance,

- l'aménagement de bureaux pour les personnels responsables du Musée Comtois, à l'emplacement des réserves de celui-ci.

* Sont engagées les opérations suivantes :

- restructuration de l'aquarium,
- réaménagement du parc zoologique,
- création d'une miniferme (animaux de la ferme), d'un noctarium (animaux nocturnes),
- aménagement de la Chapelle, pour en améliorer les qualités d'accueil d'expositions et d'animations,
- projection d'un film vidéo sur la Citadelle,
- construction d'un nouveau parking, côté Chapelle des Buis, pour libérer l'espace de la Cour des Cadets et destiné au personnel travaillant sur le site,
- préfiguration de la future cité des enfants, par une animation «tous différents».

* Le rythme prévisionnel de mise en service des nouvelles activités est le suivant :

- mise en service du nouveau parking en juin 1995,
- réouverture de l'aquarium courant été 1995 (fin juin - début juillet),
- consultation des visiteurs sur les travaux relatifs au parc zoologique, au cours de l'été 1995, travaux à l'automne et ouverture du parc rénové au printemps 1996,
- ouverture d'un souterrain et d'un cachot au cours de l'été 1995,
- ouverture de la miniferme au plus tard à l'automne,
- ouverture du noctarium fin octobre.

3) *Autres activités*

Diverses manifestations auront lieu du mois de mai jusqu'au mois d'octobre : exposition «Pasteur» en cours, exposition «Transsaharienne/Titanic», exposition «Les Saintes Marie» (Musée Comtois), «Témoigner» (sur la déportation), Fête de la Musique, «Sciences en fête», «La Nuit des étoiles», etc.

III - L'administration du site

1) *Les comptes de la SEM de la Citadelle pour 1994*

Le Conseil d'Administration du 18 avril 1995 a pris connaissance des comptes définitifs pour 1994, qui font apparaître :

- un résultat positif, après paiement de l'impôt sur les sociétés, de 48 076 F pour :
 - . 3 200 000 F HT de recettes
 - . 3 152 000 F HT de dépenses.
- une recette moyenne par visiteur de 19,98 F (hors boutique et café) qui reste faible compte tenu de la richesse du site et des comparaisons avec des lieux de même nature.

2) Les services de la Société d'Economie Mixte

Sous l'autorité du Directeur Général sont placées cinq personnes à temps complet : les deux exploitants du café et de la boutique, un responsable administratif et comptable, une personne chargée des aspects commerciaux et une secrétaire.

3) Le fonctionnement général

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois depuis le 1^{er} juillet 1994, pour discuter de nombreuses questions relatives au fonctionnement de la société (contrats, marchés, fonctionnement interne) et, surtout à l'animation du site (budgets, programme des activités, etc.). Une Assemblée Générale est prévue pour le 6 juin 1995.

Le comité culturel et scientifique a été réuni deux fois depuis juillet 1994. Composé de représentants du monde culturel et scientifique, il a pris connaissance et émis un avis sur le programme pluriannuels d'investissement et les activités organisées en 1994 et 1995.

Les services de la Ville interviennent comme conseillers et conducteurs d'opération (rédaction des marchés, suivi technique des travaux, etc.). La commission d'appel d'offres de la Ville est celle, également, de la SEM de la Citadelle.

Chaque mois, sur l'autorité du Secrétaire Général de la Mairie, une réunion de coordination regroupe la direction de la SEM et les responsables municipaux concernés.

Les Conservateurs et, avec eux, l'ensemble du personnel municipal affecté à la Citadelle, sont étroitement associés à l'action de la SEM, continuation des efforts déployés depuis de nombreuses années.

M. JACQUEMIN : Pouvez-vous nous indiquer où en est la procédure d'enquête publique sur l'accès à la Citadelle. Connaît-on les orientations des conclusions des commissaires-enquêteurs ? Dans quels délais tout cela doit-il se passer ?

M. LE MAIRE : J'ai reçu le commissaire-enquêteur dans le courant de la semaine dernière qui m'a remis son rapport qui est encore confidentiel. Dans ce rapport, M. HOEPPFNER, Président de la Commission d'Enquête a précisé tout ce qu'il avait vu, etc. et a ensuite conclu à la dernière page de ce rapport par un avis favorable avec quelques réserves concernant les problèmes de circulation qui avaient été signalés par les comités de quartier Bregille, Prés-de-Vaux, etc. En même temps, il souhaite une étude d'urbanisme pour l'aménagement du quartier, un tunnel piétons à créer dans le talus du pont SNCF près du SNB durant la mise en service du téléphérique et enfin une passerelle pour piétons, ex-passerelle de la Chambre de Commerce, à aménager. Il y a quatre réserves, sinon c'est un avis favorable que j'ai transmis au Préfet qui devrait l'adopter et le publier dans les jours qui viennent. Cette enquête publique se termine par un avis favorable, pour répondre à votre question.

Il y a aussi les recommandations avec toutes décisions définitives, d'étudier sérieusement les solutions d'accès, la proposition qui consiste à réaliser deux ouvertures plus bas en grande partie dans le rocher afin d'éviter de modifier la silhouette du mur d'enceinte, des petites recommandations qu'on ajoute aux réserves.

M. NACHIN : Monsieur le Maire, dans cette communication, il y a pour moi deux motifs de satisfaction, d'abord l'ouverture du Parc Saint-Etienne qui a été faite à la population, je crois que c'est une très bonne chose qui a été appréciée par tous et une deuxième chose, c'est le projet qui est en cours de réalisation d'un parking derrière la Citadelle pour les services car je pense que cela devrait aboutir, comme je l'avais souhaité, à l'interdiction de la circulation automobile dans la rampe d'accès

actuelle pour la Citadelle. On ne va pas, je pense, rouvrir ici le débat sur le téléphérique ou ascenseur ; je voudrais simplement attirer l'attention du Conseil sur un point que j'avais soulevé lors de la Commission d'Enquête et qui, à mon avis, n'a pas été présenté par d'autres personnes et je crois que c'est un point important, à savoir que les terrains situés sur la rive droite du Doubs dans le secteur des Prés de Vaux sont admirablement situés en bordure du Doubs au pied de Bregille face à la ville ancienne, face à la Citadelle et ce sont des terrains qui, à mon avis, devraient permettre une urbanisation de qualité pour développer la ville sur la rive droite du Doubs. Or dans votre projet, ce sera là que se trouveront la gare du téléphérique et les parkings. Et je trouve que c'est dommage d'utiliser des terrains aussi bien situés qui pourraient permettre des réalisations d'une très grande qualité, par exemple, si le Conseil Général envisageait encore de s'installer quelque part, pourquoi pas là mais il y aurait d'autres possibilités et je trouve que c'est dommage de transformer ces terrains en parkings.

M. LE MAIRE : D'une part, il faut suffisamment de places de stationnement à la gare de départ du téléphérique, d'où la nécessité de créer des parkings et deuxièmement, pour rejoindre votre proposition, c'est un ensemble qui est revu au niveau urbanistique et qui sera complètement modifié avec effectivement des zones qui seront construites. Nous aurons donc un aménagement global total qui va bien au-delà de la gare de départ et des places de stationnement indispensables autour de cette gare, c'est ce qui est d'ailleurs recommandé par le commissaire-enquêteur, faire un programme urbanistique d'ensemble sur cette partie de la ville.

La discussion est close.

Dont acte.